

Le pôle aides financières collectives et budget action sociale



Ce pôle contribue à l'élaboration et au suivi du budget d'action sociale. Il assure le traitement des aides financières collectives, sur fonds nationaux (prestations de service, contrats enfance jeunesse...) et sur fonds locaux (subventions de fonctionnement, subventions et prêts en investissement). Le traitement des aides collectives se réalise en plusieurs étapes : constitution des dossiers, analyse des documents justificatifs, établissement des conventions, calcul des droits, mise en paiement...

Les gestionnaires conseil, référents des dossiers selon les territoires définis par la Caf de l'Isère, contactent les partenaires en fonction des besoins pour le traitement de leurs dossiers.

CONTACT

Caisse d'Allocations familiales de l'Isère
Département des interventions sociales
Pôle aides financières collectives et budget action sociale
TSA 38429 – 38051 Grenoble cedex 9
aides-financieres-collectives.cafisere@caf.cnafmail.fr
04 76 20 60 24

La responsable

Cécile Guennal



appuyée par
des chargées de mission

Sophie Faure

Fabienne Imburchia



Les référents techniques

Céline Caprera



Martine Jacquier



Les gestionnaires conseil

Julie Alberelli



Marie-Laure Bernard

Martine Buscarini

Karelle Buteaud

Jessica Candela-Pons



Béatrice De Oliveira

Rosanna Di Natale

Martine Gilardi

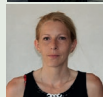


Samira Graitî

Ghislaine Nuovo



Martine Pérez



Nathalie Sylvitus

Viviane Vandenbussche

Claire Veyrat

